COMMISSION
EUROPÉENNE

LE HAUT REPRÉSENTANT DE
L'UNION POUR LES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES ET LA
POLITIQUE DE SÉCURITÉ

Bruxelles, le 10.2.2020
JOIN(2020) 3 final

RAPPORT CONJOINT AU PARLEMENT EUROPÉEN ET AU CONSEIL

Rapport sur le schéma de préférences généralisées pour la période 2018-2019

{SWD(2020) 16 final} - {SWD(2020) 17 final} - {SWD(2020) 18 final} -
{SWD(2020) 19 final} - {SWD(2020) 20 final} - {SWD(2020) 21 final} -
{SWD(2020) 22 final} - {SWD(2020) 23 final} - {SWD(2020) 24 final} -
{SWD(2020) 25 final}

1. INTRODUCTION

Grâce à son schéma de préférences généralisées (SPG)[i], l'UE soutient unilatéralement les pays en développement afin qu'ils atteignent un développement durable au moyen du commerce. Les préférences commerciales promeuvent les valeurs universelles que sont les droits de l'homme, les normes fondamentales du travail, la protection de l'environnement et la bonne gouvernance.

Ce **troisième rapport bisannuel sur le SPG est accompagné de dix documents de travail conjoints (des services de la Commission européenne et du haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité)**. Ils fournissent une évaluation du bilan de neuf bénéficiaires du SPG+ et de trois bénéficiaires du régime «Tout sauf les armes» (initiative TSA) dans le cadre de la coopération renforcée.

Le présent rapport couvre en particulier:

1. la **mesure dans laquelle les pays bénéficiaires tirent parti** du schéma;
2. un certain nombre de **thèmes généraux**, notamment la peine de mort, l'espace dévolu à la société civile, le travail des enfants et l'environnement;
3. les **partenariats**: des exemples de la manière dont l'UE travaille avec ses partenaires afin de renforcer l'efficacité du SPG.

Le présent rapport est fondé sur les missions de surveillance de l'UE, l'évaluation à mi-parcours du SPG[ii] ainsi que la coopération de l'UE avec les pays partenaires (y compris les dialogues sur les droits de l'homme), les organisations internationales, la société civile et l'industrie. Un dialogue spécifique avec la société civile a eu lieu le 16 juillet 2019[iii].

2. FAITS MARQUANTS

Les bénéficiaires du SPG progressent. Au cours de la période 2018-2019, plusieurs pays sont sortis du schéma parce qu'ils avaient obtenu le statut de pays à revenu moyen supérieur. En outre, la **réussite du programme de négociation** de l'UE a contribué au fait que des pays sortent du SPG suite à la conclusion d'accords préférentiels bilatéraux avec l'UE. Fin 2019, on comptait **71 bénéficiaires**, soit 11 de moins que dans le dernier rapport.

En ce qui concerne l'incidence des préférences, **le SPG a gagné en importance**, en chiffres absolus et relatifs. Malgré la diminution du nombre de bénéficiaires, la valeur des importations de l'UE en provenance des pays bénéficiaires du SPG a augmenté de 16,2 %, passant de 158 milliards d'euros en 2016 à 183,6 milliards d'euros en 2018 (les importations globales de l'UE ont augmenté de 13,3 %). Sur ce total, 68,9 milliards d'euros ont été importés au titre du SPG.

Le SPG est **particulièrement important pour les pays les plus pauvres**: en 2018, les pays les moins avancés (PMA) représentaient 2,2 % de l'ensemble des importations de l'UE, soit plus du double de la part de ces pays dans les importations mondiales (0,98 % en 2017[iv]). Les bénéficiaires de l'initiative TSA ont vu augmenter de 15,3 % leurs exportations préférentielles vers l'UE.

La valeur des importations préférentielles de l'UE en provenance des **pays africains bénéficiaires du SPG** a augmenté de 17,2 % pour atteindre 3,3 milliards d'euros. Les

exportations relevant du SPG ont augmenté de 62 % pour la **Mauritanie** et de 44 % pour le **Sénégal**. Cependant, la part des importations de produits africains relevant du SPG dans l'UE demeure relativement faible, avec moins de 5 %, malgré le fait que **38 des 71 bénéficiaires sont des pays d'Afrique**. Le principal secteur bénéficiant du SPG est la confection, domaine dans lequel d'autres pays ont tendance à être plus compétitifs. Puisque le SPG offre des possibilités dans de nombreux autres secteurs (tels que les aliments transformés), il serait possible d'en tirer davantage parti. La méconnaissance du schéma et les facteurs limitant les capacités d'exportation des entreprises africaines jouent également un rôle.

L'**utilisation des préférences commerciales** au titre du SPG a augmenté pour atteindre 81,8 % en 2018 (contre 78,8 % en 2016). Pour l'initiative TSA, ce chiffre était de 93,4 %. C'est principalement le secteur de la confection qui en retire les avantages. En effet, la diversification des exportations demeure un défi.

Les importateurs et l'industrie de l'UE présents dans les pays bénéficiaires du SPG soutiennent le programme de développement durable et peuvent jouer un rôle positif, notamment en promouvant les réformes du droit du travail ainsi que la santé et la sécurité au travail. Les industries exportatrices, par exemple au **Pakistan**, au **Bangladesh**, au **Myanmar** et à **Sri Lanka**, sont prêtes à se conformer aux normes internationales. Cette évolution, directement liée au fait que les acheteurs (européens) insistent pour disposer de chaînes d'approvisionnement responsables, a une incidence plus large sur les pays bénéficiaires.

Les bénéficiaires du SPG+ ont **progressé dans la mise en œuvre effective des 27 conventions internationales figurant dans le régime**. **Ils ont également pris des engagements supplémentaires**. Tous les pays bénéficiaires du SPG+ ont signé l'**accord de Paris**, répondant parfois aux demandes des missions de surveillance du SPG+ (**Philippines**). L'**Arménie** a signé le deuxième protocole facultatif se rapportant au pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP) des Nations unies, abolissant de fait la peine de mort, et la convention relative aux droits des personnes handicapées.

S'agissant du **travail des enfants**, la **Mongolie** a accepté de mener une enquête dans ce domaine à la suite d'une récente mission de surveillance. Une enquête nationale sur le travail des enfants est menée au **Pakistan**. **Sri Lanka** a réussi à réduire le travail des enfants, qui est passé de 16 % à 1 %, grâce à la création de «zones exemptes de travail des enfants». Dans le même temps, la **Bolivie** a relevé l'âge de travail minimum pour le porter à l'âge minimal international de 14 ans. Le **Cap-Vert** a réalisé des progrès en matière de criminalisation de l'exploitation et de la mise à disposition de mineurs à des fins de prostitution et d'exploitation sexuelle. Le **Paraguay** a adopté une stratégie nationale visant à éradiquer le travail des enfants à l'horizon 2024.

Les bénéficiaires maintiennent leurs engagements même après avoir quitté le SPG. Par exemple, en 2019, le **Paraguay** a publié, après avoir quitté le SPG, son rapport volontaire à mi-parcours sur la mise en œuvre des recommandations de l'examen périodique universel du Conseil des droits de l'homme des Nations unies.

Certains pays **prennent des engagements avant de demander à bénéficier du SPG+**: le 14 octobre 2019, l'**Ouzbékistan** a adopté une loi sur l'adhésion au protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques, dans le cadre de son programme pour postuler au SPG+.

Cependant, **des difficultés liées au respect des exigences du SPG subsistent**: l'espace dévolu à la société civile diminue, notamment au **Pakistan** et aux **Philippines**. Les appels en faveur (de l'application) de la peine capitale se sont faits plus insistants, notamment à **Sri Lanka**, en **Mongolie** et aux **Philippines**. La plupart des bénéficiaires font face à des difficultés sur le plan de la **liberté d'association**.

Les pays qui ne sont **pas disposés à examiner et à résoudre les situations préoccupantes font l'objet d'un examen minutieux**. Par une coopération renforcée, l'UE a approfondi le dialogue avec le **Bangladesh**, le **Cambodge** et le **Myanmar** afin d'obtenir des actions concrètes et des solutions durables face aux graves manquements au respect des droits fondamentaux de l'homme et des travailleurs.

La coopération avec chacun de ces pays évolue de façon différente.

La coopération avec le **Bangladesh** se concentre sur le respect des conventions de l'OIT. Lors d'une mission de surveillance de l'UE en octobre 2019, les autorités du Bangladesh ont accepté d'élaborer une feuille de route assortie d'un calendrier visant à améliorer les droits des travailleurs, notamment l'alignement de la loi sur le travail et de la loi relative aux zones franches industrielles d'exportation.

En ce qui concerne le **Myanmar**, les préoccupations liées aux droits de l'homme et des travailleurs ont fait l'objet de discussions lors des missions de surveillance de haut niveau qui ont eu lieu en octobre 2018 et en février 2019. Ces discussions se sont poursuivies lors de la toute première réunion des hauts fonctionnaires UE-Myanmar qui s'est déroulée en mai 2019 et du dialogue UE-Myanmar sur les droits de l'homme coprésidé par le représentant spécial de l'UE pour les droits de l'homme en juin 2019.

L'absence de résultats au **Cambodge** en matière de droits de l'homme et des travailleurs a conduit au lancement de la procédure de retrait temporaire des préférences tarifaires.

3. ÉVOLUTIONS INTERVENUES DEPUIS LE DERNIER RAPPORT

Le schéma de préférences généralisées comprend **trois régimes**.

Dans le cadre du **régime SPG général**, l'UE accorde des **réductions** tarifaires pour les produits couverts par environ 66 % des lignes tarifaires qui proviennent de pays à faible revenu ou à revenu moyen inférieur et ne bénéficient d'aucun autre accès préférentiel au marché de l'UE.

Pour les pays bénéficiant du **régime spécial d'encouragement en faveur du développement durable et de la bonne gouvernance (SPG+)**, l'UE **élimine** les droits de douane pour les produits relevant essentiellement des mêmes lignes tarifaires.

Dans le cadre du régime **«Tout sauf les armes» (initiative TSA)**, l'UE accorde un accès en franchise totale de droits et sans contingents pour tous les produits importés, à l'exception des armes et des munitions, provenant des pays classés par les Nations unies dans le groupe des pays les moins avancés (ci-après les «PMA»). Les bénéficiaires ne perdent pas leur statut de bénéficiaires de l'initiative TSA s'ils signent un accord de libre-échange (ALE) avec l'UE.

3.1. Mises à jour législatives

La Commission européenne a adopté un certain nombre d'actes juridiques liés au règlement:

- **graduation des produits**: le règlement de la Commission du 12 février 2019 a suspendu les préférences tarifaires en ce qui concerne un certain nombre de produits pour la période 2020-2022 dans le cas de trois pays bénéficiaires: l'**Inde**, l'**Indonésie** et le **Kenya**[v];
- **retrait de la liste des bénéficiaires du SPG:** les pays qui ont été classés pendant trois années consécutives parmi les pays à revenu moyen supérieur se sont vus retirer le statut de bénéficiaire du SPG: le **Cameroun**, les **Fidji**, la **Géorgie**, l'**Iraq**, les **Îles Marshall** et les **Tonga**[vi] (1er janvier 2017), ainsi que le **Paraguay**[vii] (1er janvier 2019);
- plusieurs pays ont perdu leur statut de bénéficiaire après avoir conclu un accord commercial préférentiel avec l'UE: la **Côte d'Ivoire**, le **Ghana** et le **Swaziland** (1er janvier 2019), la **Géorgie** (1er janvier 2017)[viii] et l'**Ukraine** (1er janvier 2018)[ix].

Certains pays ont perdu les préférences qui leur avaient été accordées au titre de l'initiative TSA parce qu'ils ne sont plus des PMA: le **Samoa** (1er janvier 2019)[x] et la **Guinée équatoriale** (1er janvier 2021)[xi] (dans chaque cas à l'issue d'une période de transition de trois ans à compter de la date de la graduation appliquée à ces pays).

Autres actes juridiques liés au règlement SPG

- Règlement d'exécution de la Commission du 16 janvier 2019[xii] instituant des **mesures de sauvegarde** en ce qui concerne les importations de riz Indica originaire du **Cambodge** et du **Myanmar/de la Birmanie**.
- Décision d'exécution de la Commission du 11 février 2019 relative à l'ouverture de la procédure de **retrait temporaire des préférences tarifaires octroyées au Cambodge**[xiii].

3.2. Prochaines modifications

Les pays bénéficiaires du SPG qui sont classés par la Banque mondiale comme des pays à revenu moyen supérieur pendant trois années consécutives perdent leur statut de bénéficiaire du SPG. En conséquence, **Nauru**, le **Samoa** et les **Tonga** seront retirés de la liste des pays bénéficiaires à compter du 1er janvier 2021.

D'autres pays sont classés dans la catégorie des pays à revenu moyen supérieur depuis 2018 (l'**Arménie**) et 2019 (**Sri Lanka**). Le **Viêt Nam** perdra son statut de bénéficiaire du SPG deux ans après l'entrée en vigueur prochaine de l'accord de libre-échange avec l'UE. Toutefois, les opérateurs pourront utiliser les droits du SPG si ceux-ci sont plus favorables.

Dans le même temps, un certain nombre de PMA devraient faire l'objet d'une graduation. Cela signifie qu'ils seront retirés de la liste des pays bénéficiant de l'initiative TSA à l'issue d'une période de transition de trois ans. Après cette période, ils pourraient demander à bénéficier du SPG+, si les conditions sont remplies, ou bénéficier du régime SPG général. Le **Bhoutan** se trouvera dans ce cas en 2023, **Sao Tomé-et-Principe** et les **Îles Salomon** en 2024. La date à laquelle les **Tuvalu** et **Kiribati** feront l'objet d'une graduation sera fixée en 2021. Il pourrait être recommandé qu'une graduation soit

appliquée au **Bangladesh**, au **Myanmar**, au **Népal**, à la **République démocratique populaire lao** et au **Timor-Oriental** la même année.

Deux pays qui bénéficient du régime SPG général (le **Tadjikistan** et l'**Ouzbékistan**) ont manifesté leur souhait d'intégrer le SPG+.

3.3. Le futur règlement SPG

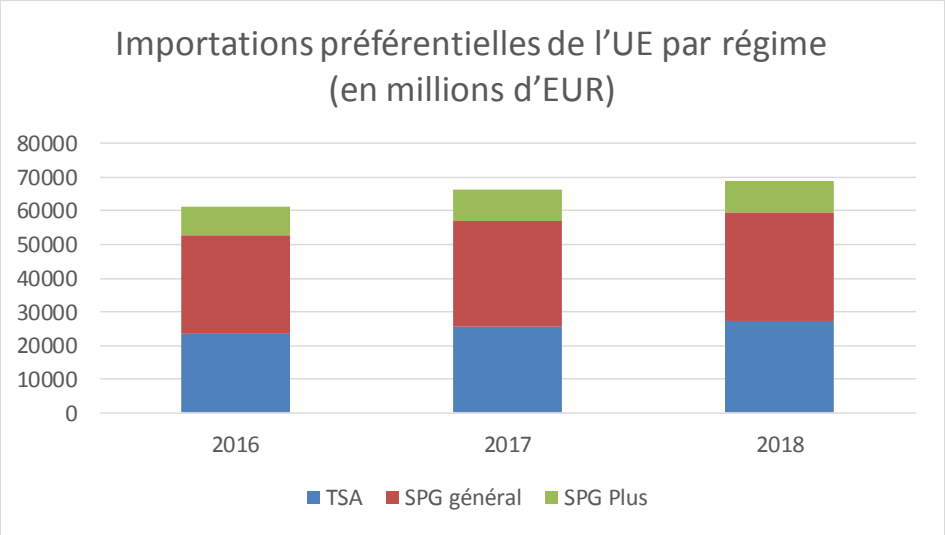
Le règlement SPG actuel expirera le 31 décembre 2023. Afin de permettre aux opérateurs économiques et aux bénéficiaires de s'adapter à un nouvel acte juridique, la Commission a engagé les préparatifs en vue de l'adoption d'un nouveau règlement. Il est prévu que le nouveau règlement poursuive la même politique consistant à favoriser un développement économique, social et environnemental durable des pays bénéficiaires, y compris le respect de la bonne gouvernance et des droits de l'homme, dans le but premier d'éradiquer la pauvreté. Des consultations publiques auront lieu en 2020.

Le 14 mars 2019, le Parlement européen a adopté une résolution non législative sur la mise en œuvre du règlement SPG[xiv]. Le Parlement européen reconnaît l'incidence positive du règlement SPG et formule un certain nombre de recommandations en vue de la préparation du futur règlement SPG. En particulier, le futur règlement devrait encourager la diversification, mettre davantage l'accent sur l'amélioration des normes environnementales et renforcer la surveillance.

4. LE SPG FONCTIONNE: DES AVANTAGES ECONOMIQUES POUR LES PAYS EN DEVELOPPEMENT

Au cours de la période de référence 2018-2019, malgré le nombre plus faible de bénéficiaires du SPG, la valeur globale des importations de l'UE en provenance des pays bénéficiaires du SPG a considérablement augmenté, passant de 61,3 milliards d'euros en 2016 à 68,9 milliards d'euros en 2018. 32,3 milliards d'euros provenaient des pays bénéficiaires du régime SPG général, environ 9,5 milliards d'euros des pays bénéficiaires du SPG+ et 27,1 milliards d'euros des pays bénéficiaires de l'initiative TSA[xv].

Graphique 1. Valeur des importations de l'UE au titre des trois régimes du SPG



Si l'on examine le **total des importations de l'UE** (y compris les importations non préférentielles) au cours des années 2016-2018, on peut constater que les importations en provenance des bénéficiaires du SPG ont augmenté de 16,2 %. Les pays bénéficiaires de l'initiative TSA ont vu leurs exportations vers l'UE progresser de 9,9 %, les pays bénéficiaires du SPG+ de 13,4 % et ceux bénéficiant du régime SPG général de 18,8 %. L'**Inde** est le bénéficiaire du SPG qui concentre la plus grande part de l'ensemble des importations (y compris non préférentielles), suivie du **Viêt Nam**, du **Nigeria**, du **Bangladesh** et de l'**Indonésie**.

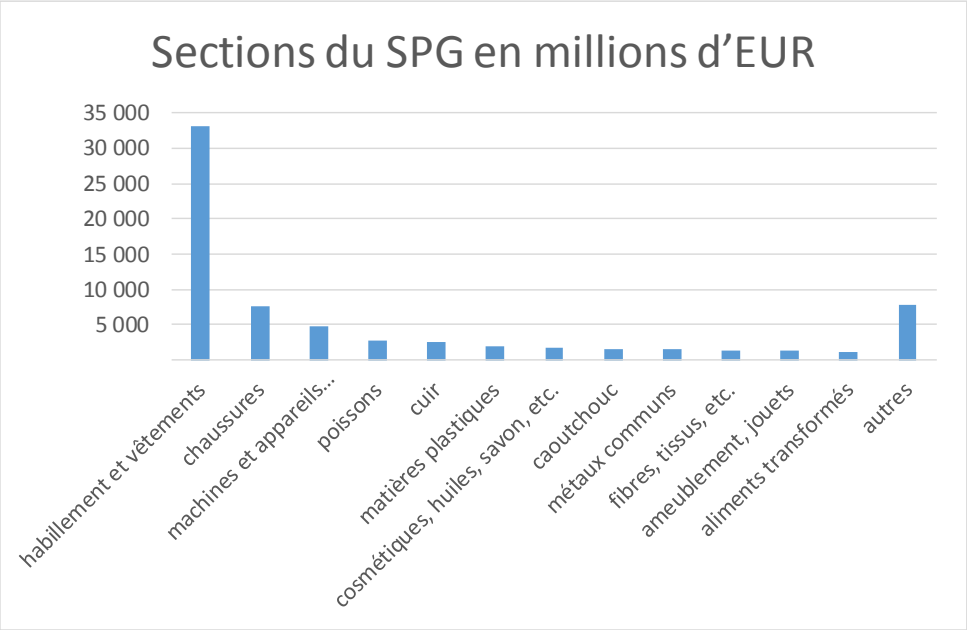
Si l'on considère uniquement les **importations préférentielles**, le **Bangladesh** devient le premier partenaire de l'UE au titre du SPG, suivi de près par l'**Inde**, l'**Indonésie**, le **Viêt Nam** et le **Pakistan**.

Tableau 1. Valeur des importations de l'UE relevant du SPG en provenance des principaux bénéficiaires (en millions d'euros) et leur part (en %) dans l'ensemble des importations et dans le total des importations de l'UE relevant du SPG en 2018

Pays bénéficiaire du SPG	Importations relevant du SPG (en millions d'EUR)	Ensemble des importations de l'UE (en millions d'EUR)	Part du SPG dans les importations des produits de ce pays par l'UE	Part des importations de produits de ce pays relevant du SPG dans le total des importations de l'UE relevant du SPG	% des importations par rapport au total l'UE
Bangladesh	16 776	17 401	96,4%	24,4%	0,96%
Inde	16 378	43 601	37,6%	23,8%	2,41%
Viêt Nam	8 994	37 531	24,0%	13,1%	2,07%
Indonésie	6 616	15 557	42,5%	9,6%	0,86%
Pakistan	5 885	6 740	87,3%	8,5%	0,37%
Cambodge	4 987	5 255	94,9%	7,2%	0,29%
Myanmar	1 926	2 189	88,0%	2,8%	0,12%
Philippines	1 915	7 490	25,6%	2,8%	0,41%
Sri Lanka	1 365	2 755	49,5%	2,0%	0,15%
Mozambique	1 219	1 840	66,3%	1,8%	0,10%
Sénégal	367	543	67,6%	0,5%	0,03%
Mauritanie	353	523	67,4%	0,5%	0,03%
Malawi	260	301	86,6%	0,4%	0,02%
Tanzanie	256	473	54,2%	0,4%	0,03%
Éthiopie	236	642	36,8%	0,3%	0,04%
Laos	182	251	72,6%	0,3%	0,01%
Ouganda	131	471	27,9%	0,2%	0,03%
Nigeria	115	18 715	0,6%	0,2%	1,03%

En ce qui concerne les **sections** de produits, la majorité des importations relevant du SPG (47,9 % de 33 milliards d'euros) concerne **les vêtements et accessoires du vêtement**, suivis des **chaussures** (11 %), des **appareils mécaniques** (7 %), des **produits à base de poisson** (4 %), du **cuir** (3,7 %) et des **plastiques** (2,7 %) (voir graphique 2).

Graphique 2. Principales sections de produits dans les importations de l'UE relevant du SPG en 2018



4.1. Évaluation à mi-parcours: le SPG est efficace

En 2018, la Commission a présenté au Parlement européen et au Conseil son rapport sur l'application du règlement SPG[xvi]. Cette évaluation à mi-parcours indique que le SPG de l'UE donne des résultats: il est parvenu à concentrer les préférences sur les pays qui en ont le plus besoin et a contribué à leur développement durable. L'efficacité du SPG de l'UE s'est accrue grâce au mécanisme de surveillance, qui a permis des améliorations dans le domaine des droits de l'homme et des travailleurs. Dans le secteur du textile et des vêtements, les exportations préférentielles au titre de l'initiative TSA ont eu une incidence positive sur les entreprises et la création d'emplois.

Quelques recommandations et activités de surveillance résultant de l'évaluation à mi-parcours

- *En ce qui concerne le renforcement de la transparence*: la Commission envisage un certain nombre d'actions concrètes visant à améliorer la surveillance du SPG+, à renforcer la participation de la société civile et à sensibiliser les entreprises et les organisations de la société civile, notamment les partenaires sociaux.
- *Utiliser les dispositions de sauvegarde prévues dans le règlement SPG*: en 2019, l'UE a institué des mesures de sauvegarde à l'encontre du riz Indica originaire du Cambodge et du Myanmar à la suite d'une enquête, comme le prévoit le règlement SPG.
- *Lancer des procédures de retrait lorsque les organes de surveillance signalent des violations graves et systématiques*: le 11 février 2019, la Commission a lancé la procédure de retrait temporaire concernant les préférences tarifaires accordées au Cambodge.
- *Renforcer encore la coopération avec les partenaires de développement et attirer davantage d'investissements dans les PMA*.

5. LE SPG CONTRIBUE AU DEVELOPPEMENT DURABLE

En ce qui concerne le travail et les droits de l'homme, l'évaluation à mi-parcours a constaté que le SPG+ était efficace pour créer un effet de levier à la fois au moyen du mécanisme de surveillance du SPG+ et de la perspective d'adhésion (pour les pays candidats). La fréquence plus élevée et l'amélioration de la portée de la surveillance de la conformité au SPG+ ont accru l'effet de levier de l'UE.

Au cours de la période de référence 2018-2019, les services de la Commission européenne et le Service européen pour l'action extérieure (SEAE) ont mené des missions de surveillance en **Arménie**, en **Bolivie**, au **Kirghizistan**, en **Mongolie**, au **Pakistan**, aux **Philippines**, à **Sri Lanka**, au **Cambodge**, au **Bangladesh** et au **Myanmar**. Outre l'incidence du SPG sur la création d'emplois (d'après les estimations, il s'agit d'une fourchette comprise entre 500 000 emplois au Myanmar et 5 millions au Bangladesh), l'engagement s'est également traduit par une plus grande attention accordée aux normes du travail, aux droits de l'homme et, dans le cas du SPG+, à l'environnement et à la bonne gouvernance.

En ce qui concerne les droits des enfants, des progrès ont été accomplis: en **Mongolie**, des lois sur la protection des droits des enfants ont été adoptées et les budgets ont augmenté de manière substantielle. Le **Paraguay** a consenti des efforts pour promouvoir et protéger les droits des enfants. À **Sri Lanka**, le travail des enfants a été ramené à 1 %. En **Bolivie**, l'âge de travail minimum a été aligné sur les normes de l'OIT. Au **Pakistan**, le gouvernement a accepté de mener des enquêtes sur le travail des enfants. Le **Cap-Vert** a réalisé des progrès importants en matière de criminalisation de l'exploitation sexuelle des mineurs.

Les **éventuels reculs en matière de droits de l'homme** sont examinés. Les appels à la réintroduction de la **peine de mort** sont inquiétants. À cet égard, un nouvel appel au vote d'un projet de loi relatif à la peine de mort aux **Philippines** constitue l'événement le plus préoccupant. Un tel projet de loi irait à l'encontre des engagements pris par les **Philippines** au titre du deuxième protocole facultatif se rapportant au PIDCP. À **Sri Lanka**, les déclarations selon lesquelles les exécutions reprendraient sont source d'inquiétude. Pourtant, le bilan n'est pas entièrement négatif: par exemple, lors d'une récente mission SPG+, les responsables gouvernementaux de Sri Lanka étaient convaincus que le moratoire de fait serait maintenu. L'évaluation qu'a fait la **Mongolie** elle-même a conclu que la réintroduction de la peine de mort contreviendrait à ses obligations internationales. Cette évaluation a contribué à neutraliser les projets de réintroduction de la peine de mort. Enfin, le **Pakistan** débat de l'opportunité de réduire le nombre de crimes passibles de la peine de mort et a, entre-temps, considérablement réduit le nombre d'exécutions et réformé la procédure relative aux recours en grâce.

Dans certains pays, **l'espace dévolu à la société civile se rétrécit**. Au **Pakistan**, un certain nombre d'ONG internationales sont actuellement expulsées, ce qui a des conséquences sur les libertés des organisations encore présentes dans le pays. La liberté d'expression, notamment par l'intermédiaire des médias, est menacée. En **Bolivie**, on signale des violences verbales et physiques à l'égard de défenseurs des droits de l'homme et de journalistes, ainsi qu'un nombre croissant de poursuites pénales à leur encontre. En ce qui concerne les **Philippines**, le nombre de décès liés à la campagne contre les drogues illicites et l'absence d'enquêtes efficaces, impartiales et transparentes concernant tous les cas de décès sont très préoccupants. L'espace dévolu à la société civile se réduit également en raison des mesures prises dans le cadre de **la lutte contre le terrorisme**. Cela a entraîné une recrudescence de la violence contre les membres de la

société civile, les défenseurs des droits de l'homme, les populations autochtones, les journalistes et les avocats. Au **Cambodge**, au cours des trois dernières années, la démocratie, le respect des droits de l'homme et l'état de droit se sont détériorés, notamment en ce qui concerne la liberté d'action de l'opposition politique, des médias et de la société civile.

En revanche, des améliorations notables en matière de liberté d'expression et de réunion ont été enregistrées en **Arménie** pendant la «révolution de velours» de 2018.

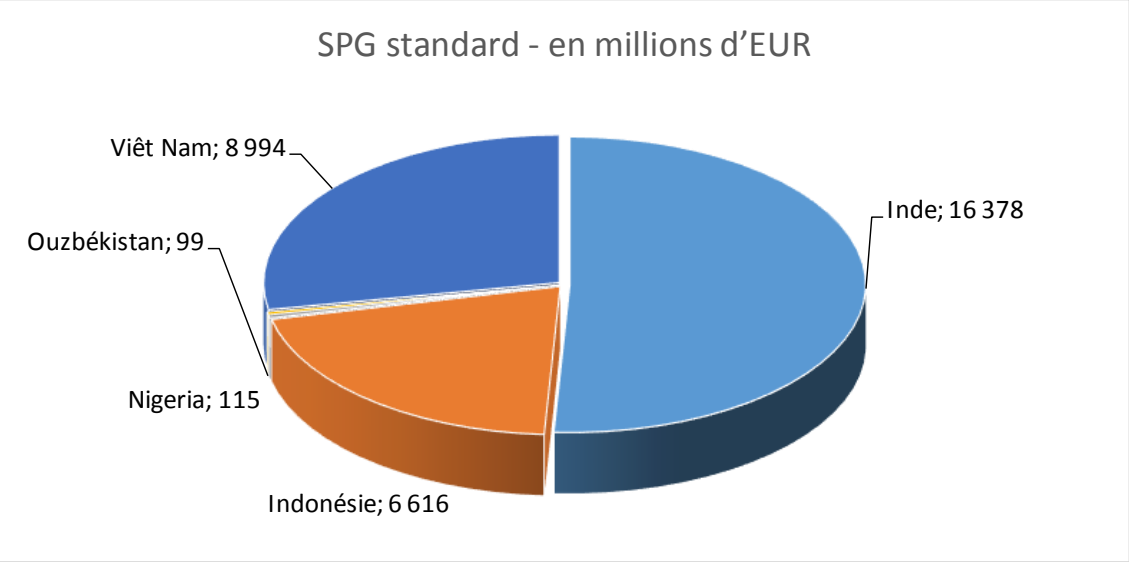
Dans le domaine des **droits des travailleurs**, des préoccupations concernant la **liberté d'association** subsistent à **Sri Lanka**, au **Pakistan**, au **Bangladesh** et au **Myanmar**. Au **Kirghizistan**, l'adoption d'un projet de loi sur les syndicats limiterait considérablement l'indépendance de ces organisations. Aux **Philippines**, le Congrès a adopté un projet de loi sur la garantie d'emploi pour mettre fin aux abus liés à la «contractualisation», qui a récemment fait l'objet d'un veto de la part du président.

En ce qui concerne l'environnement et le changement climatique, les pays bénéficiaires ont amélioré la communication d'informations (par exemple, au titre de la convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction). Tous les bénéficiaires ont signé **l'accord de Paris et l'amendement de Kigali au protocole de Montréal**. Pourtant, en mettant davantage l'accent sur l'environnement dans le domaine de la surveillance, il serait vraisemblablement possible de produire une influence plus forte. Le cadre mondial en matière de biodiversité pour l'après 2020 – dans le contexte de la convention sur la diversité biologique – devrait fixer des objectifs plus stricts et des mécanismes de suivi des progrès et de la mise en œuvre par les pays.

6. REGIME SPG GENERAL

Au cours de la période de référence 2018-2019, la **Côte d'Ivoire**, le **Ghana** et le **Swaziland** ont quitté le SPG en raison de la signature d'accords de libre-échange avec l'UE, tandis qu'un pays (le **Samoa**) a intégré le SPG parce qu'il s'est affranchi de son statut de PMA, portant ainsi le nombre total de bénéficiaires à 15 à la fin de la période. Le graphique ci-dessous montre la ventilation des importations préférentielles[xvii] relevant du régime SPG général en 2018.

Graphique 3. Principaux bénéficiaires du régime SPG général en 2018 (importations de l'UE en millions d'EUR)



Malgré une légère diminution des importations relevant du SPG (qui sont passées de 16,6 milliards d'euros en 2016 à 16,4 milliards d'euros en 2018), **l'Inde reste le principal bénéficiaire** du régime SPG général avec 50,8 % de l'ensemble des importations de l'UE relevant du SPG, suivie du **Viêt Nam** (27,9 %) et de l'**Indonésie** (20,5 %). Parmi les cinq premiers pays, citons aussi le **Nigeria** et l'**Ouzbékistan**, dont les parts sont marginales (0,4 % et 0,3 % respectivement).

Graduation des produits

La graduation des produits consiste à supprimer les préférences pour les bénéficiaires du SPG en ce qui concerne certaines sections de produits, en partant du principe que les importations de ces produits ne nécessitent plus les préférences de l'UE. Elle concerne le régime SPG général. Les nouvelles graduations s'appliquent du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2022:

Tableau 2. Graduation des produits au cours des périodes 2017-2019 et 2020-2022

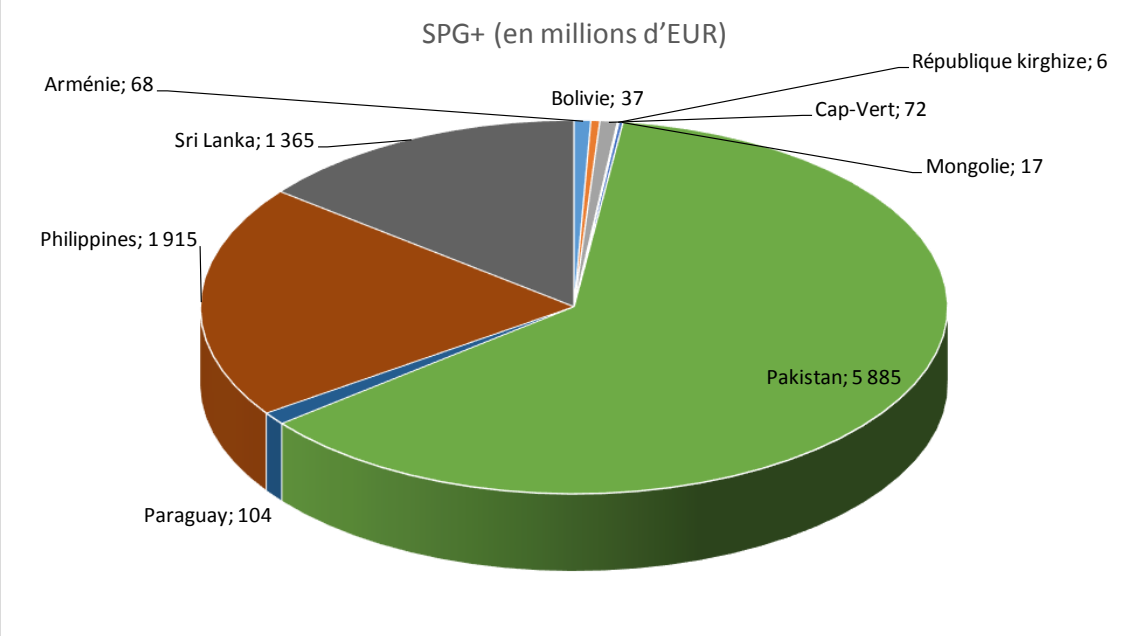
Pays bénéficiaire du SPG	Section du SPG faisant l'objet d'une graduation jusqu'au 31 décembre 2019	Section du SPG faisant l'objet d'une graduation à compter du 1er janvier 2020	Description du produit
Inde	S-5		Produits minéraux
	S-6a	S-6a	Produits chimiques inorganiques et organiques
	S-11a	S-11a	Matières textiles
	S-14	S-14	Perles et métaux précieux
	S-15a	S-15a	Fonte, fer et acier et ouvrages en fonte, fer ou acier
	S-15b	S-15b	Métaux communs (à l'exclusion de la fonte, du fer et de l'acier), ouvrages en métaux communs (à l'exclusion des ouvrages en fonte, fer ou acier)
		S-17a	Véhicules et matériel pour voies ferrées ou similaires
	S-17b	S-17b	Véhicules automobiles, bicyclettes, véhicules aériens et spatiaux, bateaux et navires
Indonésie	S-1a	S-1a	Animaux vivants et leurs produits, à l'exclusion des poissons
	S-3	S-3	Huiles, graisses et cires animales ou végétales
		S-5	Produits minéraux
		S-9a	Bois et ouvrages en bois; charbon de bois
Kenya	S-2a	S-2a	Plantes vivantes et produits de la floriculture
Ukraine	S-17a		Véhicules et matériel pour voies ferrées ou similaires
	S-3		Huiles, graisses et cires animales ou végétales

7. REGIME SPG+

Le régime SPG+ est l'un des principaux outils dont dispose l'UE pour promouvoir le développement durable dans les pays en développement vulnérables. Les pays doivent remplir deux séries de critères supplémentaires: i) la vulnérabilité (fondée sur la part des importations et la diversification de leur économie) et ii) le développement durable. En ce qui concerne ce dernier, ils sont tenus de ratifier les 27 conventions internationales principales relatives aux droits de l'homme et des travailleurs, à la protection de l'environnement et à la bonne gouvernance. En outre, les pays ne doivent pas avoir formulé de réserves qui sont interdites par ces conventions et les conclusions les plus récentes des organes de surveillance de ces conventions ne doivent faire état d'aucun manquement grave concernant leur mise en œuvre effective. Au cours de la période de référence 2018-2019, 9 pays ont été bénéficiaires du SPG+: **l'Arménie, la Bolivie, le Cap-Vert, le Kirghizstan, la Mongolie, le Pakistan, le Paraguay, les Philippines et Sri Lanka.**

Le **Paraguay** a cessé de bénéficier du SPG+ le 1er janvier 2019, car il a été classé comme pays à revenu moyen supérieur pendant trois années consécutives. Le graphique 4 indique la valeur des importations préférentielles en provenance des pays bénéficiaires du SPG+ en 2018. La part la plus importante revient au **Pakistan**, qui représentait 62,2 % de l'ensemble des importations de l'UE relevant du SPG+ (74 % en 2018).

Graphique 4. Principaux bénéficiaires du régime SPG+ en 2018 (importations de l'UE en millions d'euros)

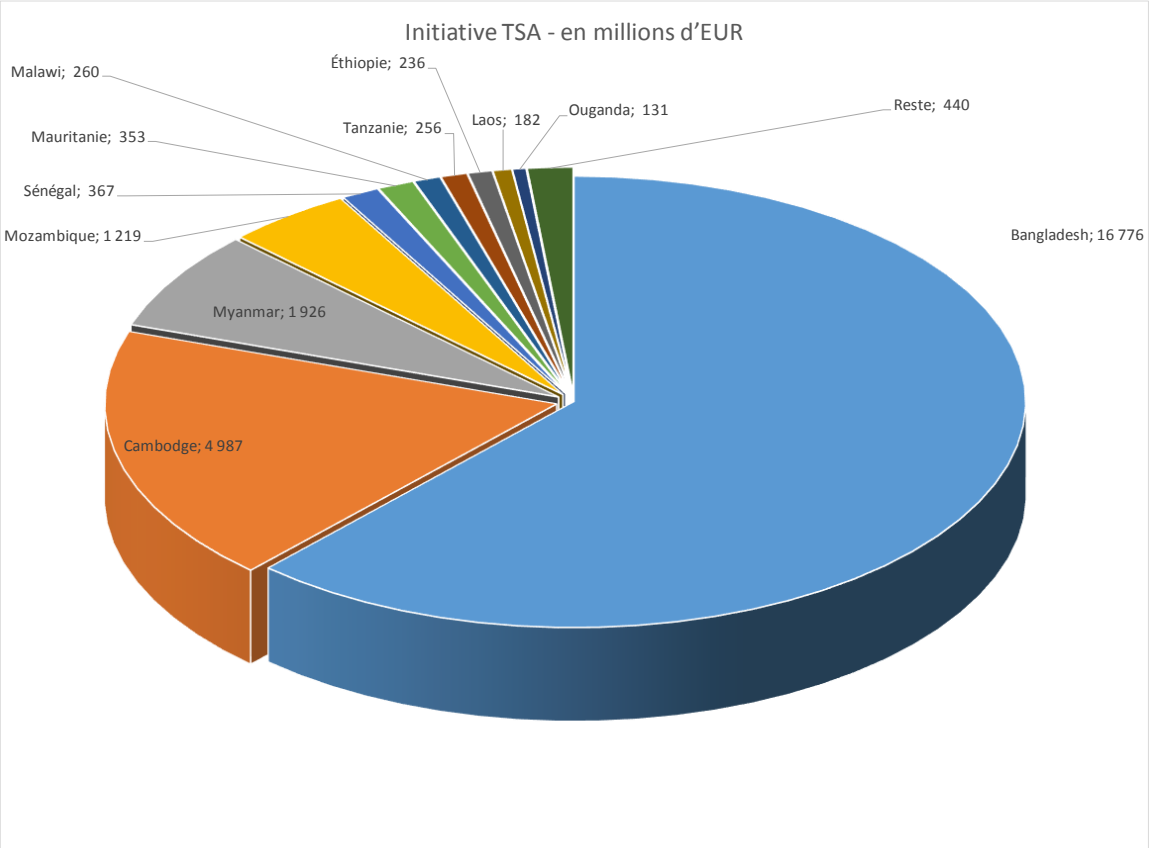


8. REGIME «TOUT SAUF LES ARMES»

L'initiative TSA est l'instrument commercial phare de l'UE, conçu pour aider les pays les plus pauvres et les plus faibles du monde, les PMA. Un pays (le **Samoa**) a quitté ce régime en 2019 parce qu'il s'est affranchi de son statut de PMA en 2014, portant ainsi le nombre total de bénéficiaires à 48.

Le graphique 5 présente une ventilation, en valeur et en pourcentage, des importations préférentielles de l'UE en provenance des pays bénéficiaires de l'initiative TSA en 2018. La part la plus importante des importations relevant de l'initiative TSA provenait du **Bangladesh** (61,8 %), suivi du **Cambodge** (18,4 %) et du **Myanmar** (7,1 %). Parmi l'ensemble des bénéficiaires du SPG, le **Bangladesh a dépassé l'Inde** en 2018 (avec 16,8 milliards d'euros d'importations préférentielles, contre 16,4 milliards d'euros pour l'Inde).

Graphique 5. Principaux bénéficiaires de l'initiative «Tout sauf les armes» en 2018 (importations de l'UE en millions d'euros)



9. PARTENARIAT

Le SPG est plus qu'un outil commercial: le dialogue avec l'UE concernant la mise en œuvre effective des conventions internationales soutient le développement durable à long terme des pays concernés.

L'UE fournit également des financements à ses partenaires afin de les aider à mettre en œuvre les conventions et à mieux tirer parti des avantages qu'elle offre.

En **Mongolie**, des produits susceptibles d'être commercialisés dans l'UE à l'aide du SPG+ ont été identifiés. À la demande du gouvernement, l'UE a notamment fourni un appui budgétaire destiné à une enquête sur le travail des enfants. À **Sri Lanka**, l'UE a contribué à l'élaboration d'une stratégie nationale d'exportation. En **République kirghize**, l'assistance technique de l'UE a soutenu la sensibilisation aux normes, procédures et modèles commerciaux de l'UE, ce qui a permis d'accroître le taux d'utilisation des préférences. En **Arménie**, le soutien apporté aux organisations régionales de la société civile a permis de produire d'autres rapports fondés sur des preuves que les rapports de l'ONU. Au **Cap-Vert**, l'UE a soutenu la première association des employés de maison. En **Bolivie**, l'UE a soutenu la création d'un centre

de bénévoles dispensant des conseils juridiques en ligne concernant les affaires de violence politique. Au **Pakistan**, l'UE a soutenu un projet axé sur l'amélioration des droits socio-économiques des femmes travaillant dans l'agriculture au Punjab. Le projet «SMART **Myanmar**» encourage la consommation et la production durables de vêtements. Dans le cadre du projet «Trade for Decent Work» (le commerce pour un travail décent), l'UE collabore avec l'OIT afin d'améliorer l'application des conventions fondamentales de cette organisation au **Bangladesh**.

10. CONCLUSION

Les préférences commerciales unilatérales de l'UE aident les pays à faire du commerce pour sortir de la pauvreté en créant une économie fondée sur des valeurs: plus de 10 % des importations de l'UE proviennent des pays bénéficiaires du SPG (y compris les importations non préférentielles). En facilitant les exportations vers l'UE, le SPG attire les investissements, ce qui favorise l'intégration dans les chaînes de valeur mondiales. Cela permet de créer des emplois et des revenus.

Le SPG favorise l'investissement dans les pays bénéficiaires. Bien que la proportion des importations préférentielles par rapport à l'ensemble des importations de l'UE soit limitée (3,8 % en 2018), le SPG a encouragé les entreprises et les gouvernements à associer l'activité économique au développement durable. La promotion de la bonne gouvernance et des droits de l'homme offre un environnement commercial plus prévisible. Dans le secteur de la confection, les acheteurs de l'UE introduisent de nouveaux modèles d'entreprise appliquant des normes (plus) élevées en matière d'environnement et de travail. Ces valeurs internationales renforcent la compétitivité des entreprises.

Le SPG doit rester pertinent pour le développement. Les préférences s'érodent en raison des accords commerciaux. Il est devenu encore plus important de garantir la cohérence avec les autres politiques, afin que les bénéficiaires puissent tirer parti du SPG. Cela passe notamment par le soutien à la diversification des économies, le fait d'attirer de nouveaux investisseurs, la facilitation des échanges et la sensibilisation.

Le SPG nécessite des partenariats solides: l'UE continuera à travailler en étroite collaboration avec les bénéficiaires et les parties prenantes. Ces partenaires, notamment le Parlement européen et les États membres de l'UE, sont essentiels pour faire avancer le programme de développement durable à l'horizon 2030. L'industrie de l'UE est à l'avant-garde et garantit des normes élevées dans les domaines du travail, des procédés de production et de l'environnement. Elle est en mesure de soutenir le développement durable des pays par l'intermédiaire de ses plans d'entreprise.

Par l'accès au marché de l'UE, nous aidons les pays en développement dans leurs efforts en matière de croissance économique, de réduction de la pauvreté, de bonne gouvernance et de développement durable.

ANNEXE I. BENEFICIAIRES

Tableau 1. Régime SPG général

	Bénéficiaires du régime SPG général au cours de la période de référence 2018-2019	Modification du statut de bénéficiaire au cours de la période 2018-2019 et au-delà
1.	Îles Cook	
2.	Côte d'Ivoire	A quitté le SPG au 1er janvier 2019
3.	Ghana	A quitté le SPG au 1er janvier 2019
4.	Inde	
5.	Indonésie	
6.	Kenya	
7.	Micronésie (États fédérés de)	
8.	Nauru	
9.	Nigeria	
10.	Niue	
11.	République du Congo	
12.	Samoa	Intégration au 1er janvier 2019 après retrait de la liste des pays bénéficiant de l'initiative TSA
13.	Swaziland	A quitté le SPG au 1er janvier 2019
14.	Syrie	
15.	Tadjikistan	
16.	Tonga	
17.	Ouzbékistan	
18.	Viêt Nam	Retrait prévu deux ans après l'entrée en vigueur prochaine de l'ALE avec l'UE

Tableau 2. Régime SPG+

	Bénéficiaires du SPG+ au cours de la période de référence 2018-2019	Modification du statut de bénéficiaire du SPG+ au cours de la période 2018-2019 et au-delà
1.	Arménie	Pourrait quitter le régime au 1er janvier 2022*
2.	Bolivie	
3.	Cap-Vert	
4.	Kirghizstan	
5.	Mongolie	
6.	Pakistan	
7.	Paraguay	A quitté le régime au 1er janvier 2019
8.	Philippines	
9.	Sri Lanka	Pourrait quitter le régime au 1er janvier 2023*

*En fonction du classement dans la catégorie des pays à revenu moyen supérieur par la Banque mondiale.

Tableau 3. Régime TSA

Bénéficiaires de l'initiative TSA au cours de la période de référence 2018-2019			
1	Afghanistan	26	Mali
2	Angola	27	Mauritanie
3	Bangladesh	28	Malawi
4	Bhoutan	29	Myanmar/Birmanie
5	Burkina	30	Mozambique
6	Burundi	31	Népal
7	Bénin	32	Niger
8	Cambodge	33	Rwanda
9	Tchad	34	Samoa **(retrait le 1er janvier 2019)**
10	République démocratique du Congo	35	Sierra Leone
11	République centrafricaine	36	Sénégal
12	Comores	37	Îles Salomon
13	Djibouti	38	Somalie
14	Érythrée	39	Soudan du Sud
15	Éthiopie	40	Soudan
16	Gambie	41	Sao Tomé-et-Principe
17	Guinée	42	Tanzanie
18	Guinée équatoriale	43	Timor-Oriental
19	Guinée-Bissau	44	Togo
20	Haïti	45	Tuvalu
21	Kiribati	46	Ouganda
22	République démocratique populaire lao	47	Vanuatu
23	Liberia	48	Yémen
24	Lesotho	49	Zambie
25	Madagascar		

ANNEXE II. INFORMATIONS STATISTIQUES

Tableau 1. Valeur des importations préférentielles pour l'ensemble des pays bénéficiaires du SPG (en milliers d'EUR)*

Source: COMEXT - TARIC - ISDB			2016				2017				2018			
Catégorie de SPG	Pays tiers	Section de produits	Importations (en milliers d'EUR)			% utilisation du SPG	Importations (en milliers d'EUR)			% utilisation du SPG	Importations (en milliers d'EUR)			% utilisation du SPG
			Total	Admissible SPG	SPG utilisé		Total	Admissible SPG	SPG utilisé		Total	Admissible SPG	SPG utilisé	
Tous les SPG	Tous les pays tiers	Toutes les sections	157 968 285	77 772 810	61 304 975	78,8	171 015 879	81 859 271	66 500 268	81,2	183 561 869	84 197 170	68 867 982	81,8
SPG TSA	Tous les pays tiers	Toutes les sections	36 231 581	25 629 460	23 542 234	91,9	36 322 070	27 282 563	25 470 092	93,4	39 815 338	29 042 288	27 135 733	93,4
SPG général	Tous les pays tiers	Toutes les sections	104 700 491	41 659 377	29 168 901	70,0	115 944 571	43 256 512	31 682 039	73,2	124 430 850	43 762 080	32 264 222	73,7
SPG Plus	Tous les pays tiers	Toutes les sections	17 036 213	10 483 974	8 593 840	82,0	18 749 238	11 320 197	9 348 137	82,6	19 315 681	11 392 802	9 468 028	83,1

Tableau 2. Valeur des importations préférentielles par pays relevant du régime SPG général (en milliers d'EUR)*

Source: COMEXT - TARIC - ISDB			2016				2017				2018			
Catégorie de SPG	Pays tiers	Section de produits	Importations (en milliers d'EUR)			% utilisation du SPG	Importations (en milliers d'EUR)			% utilisation du SPG	Importations (en milliers d'EUR)			% utilisation du SPG
			Total	Admissible SPG	SPG utilisé		Total	Admissible SPG	SPG utilisé		Total	Admissible SPG	SPG utilisé	
SPG général	Congo	Toutes les sections	1 048 684	34 084	14 350	42,1	1 001 210	20 113	13 739	68,3	847 801	40 989	32 744	79,9
SPG général	Îles Cook	Toutes les sections	8 659	246	31	12,7	7 721	54	3	6,3	12 118	29		
SPG général	Ghana	Toutes les sections	2 287 682	683 385	868	0,1	1 791 855	742 412	5 677	0,8	2 591 628	766 996	1 256	0,2
SPG général	Inde	Toutes les sections	37 687 522	18 889 804	16 638 803	88,1	42 011 292	18 521 203	16 055 203	86,7	43 601 093	18 765 680	16 377 580	87,3
SPG général	Indonésie	Toutes les sections	14 029 260	7 314 440	5 166 233	70,6	15 508 752	8 054 954	6 372 484	79,1	15 557 258	8 173 754	6 616 400	80,9
SPG général	Côte d'Ivoire	Toutes les sections	4 535 782	1 294 557	2 070	0,2	4 352 843	1 294 499	1 540	0,1	3 987 626	1 166 178	467	0,0
SPG général	Kenya	Toutes les sections	1 268 546	870 131	16 288	1,9	1 227 254	392 672	3 373	0,9	1 264 239	419 889	2 648	0,6
SPG général	Micronésie	Toutes les sections	450	442	112	25,4	144	142	81	57,5	122	112	62	55,0
SPG général	Nauru	Toutes les sections	95	53			68	43			274	14		
SPG général	Nigeria	Toutes les sections	10 844 785	157 780	101 974	64,6	13 207 881	164 081	107 070	65,3	18 715 007	147 040	114 661	78,0
SPG général	Niue	Toutes les sections	267	181			231	21			346	22		
SPG général	Swaziland	Toutes les sections	121 534	21 049	56	0,3	84 692	15 358			63 303	19 269	29	0,2
SPG général	Syrie	Toutes les sections	49 489	20 230	8 911	44,1	52 984	23 482	10 448	44,5	57 873	23 931	12 040	50,3
SPG général	Tadjikistan	Toutes les sections	81 968	12 916	11 822	91,5	42 857	17 412	15 527	89,2	46 884	15 383	14 083	91,5
SPG général	Tonga	Toutes les sections	863	125	35	28,2	312	106	56	52,4	1 403	1 019	97	9,5
SPG général	Ouzbékistan	Toutes les sections	117 189	86 289	75 689	87,7	176 378	134 804	121 308	90,0	152 522	112 334	98 606	87,8
SPG général	Viêt Nam	Toutes les sections	32 617 715	12 273 664	7 131 655	58,1	36 478 097	13 875 158	8 975 529	64,7	37 531 353	14 109 440	8 993 548	63,7

* «Importations totales» couvre toutes les importations, y compris de produits qui bénéficient automatiquement des droits de douane NPF (nation la plus favorisée) nuls. «Importations admissibles à l'initiative TSA» se réfère uniquement aux produits couverts par l'initiative TSA qui ne bénéficient pas par ailleurs des droits NPF nuls.

Tableau 3. Valeur des importations préférentielles par pays relevant de l'initiative TSA (en milliers d'EUR)*

Source: COMEXT - TARIC - ISDB	2016				2017				2018			
Pays	Importations (en milliers d'EUR)			% utilisation	Importations (en milliers d'EUR)			% utilisation	Importations (en milliers d'EUR)			% utilisation
tiers	Total	Admissible SPG	SPG utilisé	du SPG	Total	Admissible SPG	SPG utilisé	du SPG	Total	Admissible SPG	SPG utilisé	du SPG
Tous les pays tiers	36 231 581	25 629 460	23 542 234	91,9	36 322 070	27 282 563	25 470 092	93,4	39 815 338	29 042 288	27 135 733	93,4
Afghanistan	18 886	5 632	2 846	50,5	21 365	7 112	3 792	53,3	25 966	11 958	6 962	58,2
Angola	4 156 543	69 808	30 828	44,2	2 273 906	55 874	28 024	50,2	3 628 254	47 610	32 460	68,2
Bangladesh	16 384 267	16 321 080	15 617 510	95,7	16 744 627	16 676 909	16 145 456	96,8	17 400 928	17 327 005	16 776 310	96,8
Bénin	39 218	5 115	4 817	94,2	18 048	3 132	2 830	90,4	17 034	4 128	3 454	83,7
Bhoutan	2 604	2 139	1 884	88,1	13 218	13 121	12 954	98,7	26 226	25 475	24 972	98,0
Burkina	109 149	10 928	9 912	90,7	165 781	16 468	15 422	93,6	189 383	19 177	17 953	93,6
Burundi	31 925	292	260	89,3	24 881	186	86	46,5	24 477	226	139	61,6
Cambodge	4 595 590	4 529 091	4 179 306	92,3	4 957 827	4 922 461	4 711 554	95,7	5 254 668	5 214 970	4 987 305	95,6
République centrafricaine	16 556	748	6	0,9	12 258	385	363	94,2	13 335	358		
Tchad	114 667	978			200 324	229			344 373	1 047	0	0,0
Comores	15 515	7 505	7 168	95,5	19 463	9 603	8 974	93,5	26 128	8 848	5 861	66,2
Congo (Rép. dém. du)	738 795	6 001	3 595	59,9	747 666	8 701	7 030	80,8	693 937	34 773	33 419	96,1
Djibouti	23 097	5 402	156	2,9	17 952	8 793	266	3,0	12 918	5 300	194	3,7
Guinée équatoriale	1 237 741	22 795	19 052	83,6	1 046 548	13 428	11 680	87,0	1 263 790	7 028	1 900	27,0
Érythrée	13 248	2 171	2 031	93,6	19 991	2 057	1 995	97,0	2 290	2 121	1 969	92,8
Éthiopie	712 168	400 421	245 789	61,4	651 593	248 859	228 748	91,9	641 581	245 054	236 088	96,3
Gambie	14 039	10 512	9 933	94,5	11 847	6 660	6 475	97,2	17 864	11 640	9 859	84,7
Guinée	522 866	2 664	811	30,5	442 790	3 062	1 447	47,3	507 006	1 843	1 022	55,4
Guinée-Bissau	1 602	404			3 199	30			3 491	401	198	49,4
Haïti	39 484	15 996	13 823	86,4	47 254	22 831	19 873	87,0	51 642	17 920	15 201	84,8
Kiribati	152	97			300	211	140	66,4	298	178	158	88,6
Laos	235 140	177 175	170 097	96,0	273 718	190 102	179 627	94,5	250 958	196 320	182 257	92,8
Lesotho	207 516	2 875	2 047	71,2	270 789	5 617	1 253	22,3	352 205	5 862	1 586	27,1
Liberia	272 913	4 301	379	8,8	534 157	1 219	49	4,0	341 751	542	5	0,9
Madagascar	935 078	702 377	9 859	1,4	1 114 120	843 318	22 715	2,7	1 166 604	900 121	20 387	2,3
Malawi	267 919	215 082	214 029	99,5	364 680	306 073	304 207	99,4	300 737	263 068	260 300	98,9
Mali	36 626	5 706	4 773	83,6	27 209	4 658	3 618	77,7	41 228	4 564	1 255	27,5
Mauritanie	428 459	224 239	217 879	97,2	497 476	316 171	312 154	98,7	523 375	358 765	352 581	98,3
Mozambique	1 301 694	970 575	964 758	99,4	1 636 345	1 133 619	1 114 523	98,3	1 839 684	1 240 216	1 219 492	98,3
Myanmar	974 013	878 013	828 360	94,3	1 507 975	1 398 240	1 316 449	94,2	2 188 738	2 016 300	1 926 416	95,5
Népal	94 312	83 435	77 175	92,5	93 138	82 461	74 986	90,9	90 223	78 759	71 368	90,6
Niger	116 024	3 692	3 080	83,4	83 907	3 913	3 504	89,5	7 529	4 011	3 188	79,5
Rwanda	51 349	1 991	947	47,6	56 158	6 511	5 575	85,6	64 459	10 550	10 061	95,4
Samoa	1 882	1 475	293	19,9	5 524	4 051	117	2,9	2 553	669	446	66,6
Sao Tomé-et-Principe	10 241	183	98	53,5	7 835	151	91	60,5	5 380	744	533	71,7
Sénégal	416 579	266 230	255 426	95,9	441 511	337 757	324 888	96,2	542 620	381 831	366 717	96,0
Sierra Leone	222 938	1 645	533	32,4	246 881	3 188	2 342	73,4	230 772	4 071	647	15,9
Îles Salomon	53 495	52 945	52 848	99,8	65 781	65 414	65 389	100,0	69 634	68 986	68 804	99,7
Somalie	13 047	568	15	2,7	18 119	106			23 935	750	609	81,1
Soudan du Sud	303	104	70	67,6	234	74	5	6,7	93	35		
Soudan	182 863	23 460	22 751	97,0	171 714	43 275	41 417	95,7	150 264	11 762	10 689	90,9
Tanzanie	620 797	324 271	317 666	98,0	504 007	276 635	268 100	96,9	473 345	263 768	256 364	97,2
Timor-Oriental	5 369	71			12 880	6 598			9 808	5 181		
Togo	102 775	33 290	24 138	72,5	76 888	20 349	18 669	91,7	78 778	23 650	22 288	94,2
Tuvalu	51	28			155	42			294	34		
Ouganda	444 563	150 535	148 273	98,5	511 912	144 142	141 158	97,9	470 893	134 028	131 480	98,1
Vanuatu	3 334	1 475	370	25,1	987	332	180	54,2	1 020	110	22	20,4
Yémen	18 692	6 285	4 574	72,8	31 930	17 315	16 012	92,5	39 584	28 791	26 070	90,5
Zambie	425 496	77 656	72 067	92,8	325 205	51 121	45 955	89,9	403 284	51 739	46 744	90,3

Tableau 4. Valeur des importations préférentielles par pays relevant du SPG+ (en milliers d'EUR)*

Source: COMEXT - TARIC - ISDB		2016				2017				2018			
Catégorie de SPG	Pays tiers	Importations (en milliers d'EUR)			% utilisation du SPG	Importations (en milliers d'EUR)			% utilisation du SPG	Importations (en milliers d'EUR)			% utilisation du SPG
		Total	Admissible SPG	SPG utilisé		Total	Admissible SPG	SPG utilisé		Total	Admissible SPG	SPG utilisé	
SPG Plus	Tous les pays tiers	17 036 213	10 483 974	8 593 840	82,0	18 749 238	11 320 197	9 348 137	82,6	19 315 681	11 392 802	9 468 028	83,1
SPG Plus	Arménie	310 033	116 430	107 772	92,6	351 132	135 485	130 319	96,2	207 913	74 868	68 162	91,0
SPG Plus	Bolivie	529 756	58 741	55 233	94,0	474 410	58 523	54 344	92,9	592 673	40 672	36 853	90,6
SPG Plus	Cap-Vert	70 614	68 097	65 886	96,8	72 266	46 474	38 426	82,7	90 454	75 364	71 567	95,0
SPG Plus	République kirghize	72 289	6 089	3 244	53,3	164 933	7 978	4 795	60,1	631 176	10 070	6 112	60,7
SPG Plus	Mongolie	64 167	18 139	15 264	84,1	69 579	19 509	16 795	86,1	72 587	17 942	16 522	92,1
SPG Plus	Pakistan	6 205 712	5 783 301	5 522 688	95,5	6 592 810	6 114 571	5 877 716	96,1	6 739 519	6 097 752	5 885 055	96,5
SPG Plus	Paraguay	1 074 459	41 718	36 558	87,6	1 147 669	53 960	47 532	88,1	735 556	110 178	104 408	94,8
SPG Plus	Philippines	6 306 721	2 361 822	1 681 542	71,2	7 241 862	2 620 112	1 937 602	74,0	7 490 408	2 618 057	1 914 773	73,1
SPG Plus	Sri Lanka	2 402 460	2 029 637	1 105 654	54,5	2 634 576	2 263 585	1 240 607	54,8	2 755 395	2 347 900	1 364 575	58,1

[i] Règlement (UE) nº 978/2012 du Parlement européen et du Conseil du 25 octobre 2012 appliquant un schéma de préférences tarifaires généralisées et abrogeant le règlement (CE) nº 732/2008 du Conseil (JO L 303 du 31.10.2012).

[ii] Rapport de la Commission au Parlement européen et au Conseil sur l'application du règlement (UE) nº 978/2012 [SWD(2018) 430 final], COM(2018) 665 final, Bruxelles, du 4.10.2018

[iii] http://trade.ec.europa.eu/civilsoc/meetdetails.cfm?meet=11541

[iv] Voir le document intitulé «Accès aux marchés pour les produits et services dont l'exportation présente un intérêt pour les pays les moins avancés». Note du secrétariat de l'OMC, WT/COMTD/LDC/W/66, du 2 octobre 2018.

[v] Règlement d'exécution (UE) 2019/249 de la Commission du 12 février 2019 (JO L 42 du 13.2.2019).

[vi] Règlement délégué (UE) 2015/1979 de la Commission du 28 août 2015 (JO L 289 du 5.11.2015).

[vii] Règlement délégué (UE) 2018/148 de la Commission du 27 septembre 2017 (JO L 26 du 31.1.2018).

[viii] Règlement délégué (UE) 2015/1979 de la Commission du 28 août 2015, (JO L 289 du 5.11.2015).

[ix] Règlement délégué (UE) 2017/217 de la Commission du 5 décembre 2016 (JO L 34 du 9.2.2017).

[x] Règlement délégué (UE) 2015/1979 de la Commission du 28 août 2015 (JO L 289 du 5.11.2015).

[xi] Règlement délégué (UE) 2018/148 de la Commission du 27 septembre 2017 (JO L 26 du 31.1.2018).

[xii] Règlement d'exécution (UE) 2019/67 de la Commission du 16 janvier 2019 (JO L 15, du 17.1.2019).

[xiii] Décision d'exécution de la Commission du 11 février 2019 relative à l'ouverture de la procédure de retrait temporaire des préférences tarifaires octroyées au Royaume du Cambodge en vertu de l'article 19 du règlement (UE) nº 978/2012 (JO C 55 du 12.2.2019).

[xiv] Résolution du Parlement européen du 14 mars 2019 sur la mise en œuvre du règlement (UE) nº 978/2012 relatif au SPG [2018/2107(INI)].

[xv] L'article 35 du règlement SPG précise quelle est la base sur laquelle doivent reposer les données statistiques figurant dans le présent rapport. Les chiffres ont été établis par la DG Commerce à partir des données disponibles en septembre 2019 dans la base COMEXT [et prévues par la législation Extrastat, à savoir le règlement (CE) nº 471/2009] et par Eurostat. L'analyse ne tient compte que des importations de l'Union sous le régime douanier de la mise en libre pratique («commerce normal») et peut donc donner un chiffre inférieur aux importations totales. Elle exclut également les codes NC spéciaux qui ne relèvent pas du SPG et les données statistiques confidentielles sur le commerce. L'exclusion des données statistiques confidentielles permet d'empêcher que des données concernant un importateur de l'UE ne soient extraites inopinément des statistiques commerciales COMEXT et d'éviter les implications possibles pour l'analyse à l'échelle d'un bénéficiaire individuel du SPG ou d'un produit (code des marchandises).

[xvi] COM(2018) 665 final, Bruxelles, du 4.10.2018.

[xvii] Les importations préférentielles correspondent aux importations admissibles pour lesquelles les préférences au titre du SPG ont été effectivement utilisées.